

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)
Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE
NIF : 000725069039828

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article 65 décret présidentiel :
N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre de recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°02/2016 relative à : **Prestation Service De Restauration Pour Le Centre De Recherche En Biotechnologie (C.R.Bt) Nouvelle Ville Ali Mendjeli Constantine.**

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, la convention est attribuée provisoirement à l'**SNC BOULEFKHA ET FRERE TOURISME (HOTEL HOCINE) et RESTAURANT LE GRAND BLUE**, conformément aux dispositions du cahier des charges.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cette consultation, peut introduire un recours.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours après l'attribution du présent convention, auprès de la commission des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique, si le dixième (10eme) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du centre de recherche en biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.